

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 14 décembre 2021 à 18 H 30
Espace Jean Monnet

ADMINISTRATION GENERALE

N° 153/2021 - Adoption du compte-rendu de la réunion du 16 novembre 2021

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 154/2021 – Règlement intérieur du conseil municipal – Modification de l'article 41- Calendrier de remise des textes et de parution

Monsieur le Maire indique que le calendrier de remise des textes et de parution doit être modifié (période et dates)

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 155/2021 – Dérogation à la règle du repos dominical des salariés des commerces de détail – Année 2022

Monsieur Alain KIEKEN, Adjoint au développement économique, propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2022 aux 11 dimanches proposés par les commerces de détail de la commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

FINANCES

N° 156/2021 – Décision budgétaire modificative 2021 – N° 3

Madame Aurélie DEVOS, Adjointe aux Finances, expose que, dans le cadre de la gestion budgétaire de la commune, il y a lieu d'établir une décision modificative.

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 157/2021 – Ouverture de crédits en investissement

Compte tenu que le Budget Primitif ne sera pas adopté pour le 1^{er} janvier et afin de permettre la réalisation de travaux ou de faire face à des dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, Madame Aurélie DEVOS, Adjointe aux finances, explique qu'il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement, des crédits budgétaires pour un montant de 1 093 420,15 euros.

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 158/2021 – Pacte financier et fiscal et de solidarité 2021 - 2026 ; Adoption et signature de la convention individuelle de mise en œuvre

Monsieur le Maire expose que le PFFS 2021 -2026 s'appuiera sur une solidarité à la fois verticale, de la Communauté Urbaine vers les communes, mais également horizontale, entre les communes du territoire elles-mêmes.

Pour la ville de BOURBOURG, au titre de 2021, la DSC brute de la commune est de 1 373 318 €. En tenant compte du FPIC de – 124 582 €, la DSC nette notifiée pour 2021 est ainsi de 1 248 736 €.

La DSC nette cible 2026 est évaluée à 1 765 429 €, d'après les données actuellement connues soit une augmentation envisagée de 516 693 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 159/2021 – Demande d'octroi d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine de DUNKERQUE au titre de la dotation de solidarité communautaire pour la totale gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique (montant prévisionnel 2022)

Madame Maude ODOU, Adjointe à l'Education, Enfance et Petite Enfance/CMJ/CMA expose que la CUD a décidé, depuis 2006 et au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire, de participer aux charges liées au fonctionnement des écoles de ses communes membres.

Aussi la commune sollicite de la CUD l'octroi d'un fonds de concours prévisionnel de 22 000 euros TTC.

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 160/2021 – Tarifs de la restauration scolaire et des activités périscolaires – Classe ULIS

Madame Maude ODOU, Adjointe à l'Education, Enfance et Petite Enfance/CMJ/CMA expose que l'école Lamartine dispose d'une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

Il est proposé d'appliquer les tarifs Bourbourgeois pour la restauration scolaire et la garderie périscolaire pour les enfants de cette classe et membres de la fratrie qui n'habitent pas la commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 161/2021 – Bons d'achat pour le personnel communal et les enfants du personnel

Monsieur le Maire propose d'attribuer des cartes cadeaux à l'ensemble des agents actifs (titulaires, stagiaires, professeurs de musique personnel en CDI, contrat d'apprentissage, CDD, PEC, chantier d'insertion) et aux enfants du personnel (titulaires, stagiaires, CDI, contrat d'apprentissage).

**ADOpte PAR 20 VOIX POUR (GROUPE MAJORITAIRE) ET 6 ABSTENTIONS
(M. BEHAGUE, Mme SENOUCl, Mme LIBERT, M. BROCVIELLE, Mme RAMPON,
M. KURZAWSKI).**

PERSONNEL

N° 162/2021 - Personnel communal – Effectif permanent – Nouvelle composition

Monsieur le Maire présente la mise à jour des postes dans les différentes filières.

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 163/2021 – Personnel communal – Création d'un poste permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial – Pôle citoyenneté

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (25 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} janvier 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 164/2021 – Personnel communal – Création d'un poste permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire, dans le cadre de la réorganisation des services, de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires en qualité d'agent d'entretien polyvalent à compter du 1^{er} février 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 165/2021 – Personnel communal – Création d'un poste permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint technique territorial

principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} mars 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 166/2021 – Personnel communal – Modalités de compensation financière en cas de transfert de Compte Epargne Temps (CET)

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer des conventions avec d'autres employeurs publics visant à compenser financièrement le transfert de Comptes Epargnes Temps en cas de mobilité externe des personnels concernés.

Les montants forfaitaires sont fixés par jour et par catégorie hiérarchique au titre du C.E.T. pour déterminer la compensation financière par jour transféré.

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 167/2021 – Personnel communal – Action sociale – Adhésion à Plurelya – Renouvellement

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion de la collectivité à Plurelya, organisme de gestion d'œuvres sociales, en optant de nouveau, pour la formule à 199 €, cotisation annuelle par agent actif, pour l'exercice 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

URBANISME

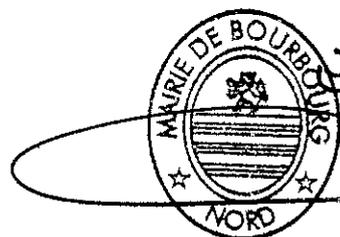
N° 168/2021 – Convention relative à la création de deux plateaux surélevés, la refecton de trottoirs, de l'assainissement et l'effacement de réseaux et à l'entretien ultérieur sur la RD2, dite « route du Guindal »

Monsieur le Maire propose d'approuver le principe d'une convention relative à la création de deux plateaux surélevés, la refecton de trottoirs, de l'assainissement et l'effacement de réseau et à l'entretien ultérieur le long de la RD2 dite « route du Guindal ».

ADOpte A L'UNANIMITE

A BOURBOURG, le 16 DEC. 2021

Le Président de séance,



Eric GENS